

AFP de Val Haute

Assemblée générale du 13 mai 2023 à 14 h 30

Salle de la mairie

Si pas de quorum l'assemblée est reprogrammée dans la 1/2 h qui suit soit à 15 h.

1. Objet principal : renouvellement des membres titulaires (2) et suppléant (1).

CONDITIONS DE VOTE :

Chaque indivision doit être représentée par 1 seul votant, par tranche d'1 hectare, et avoir toutes les procurations du compte en question, s'il manque une signature le délégataire ne pourra pas voter.

2. Rapport financier et moral

3. Propositions de rétribution dû à la location de l'alpage.

4. Divers

Le président

A. Boisset